

DOSSIER DE SOUSCRIPTION

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU SOUSCRIPTEUR

1

COMPLÉTEZ LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- FICHE DE CLASSIFICATION ET CONNAISSANCE DU SOUSCRIPTEUR**
Renseignez en majuscules, datez et signez les documents.
- 3 BULLETINS DE SOUSCRIPTION**

2

RASSEMBLEZ LES PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- La fiche de classification et connaissance du souscripteur ;
- Virement bancaire du montant de la souscription* ou chèque bancaire le cas échéant ;
- Les documents listés dans la fiche : « CLASSIFICATION ET CONNAISSANCE DU SOUSCRIPTEUR ».

3

CONSERVEZ 1 EXEMPLAIRE DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION

4

RENOVEZ TOUS LES DOCUMENTS ACCOMPAGNÉS DE VOTRE RÈGLEMENT À LA SOCIÉTÉ DE GESTION :

EMAIL, COURRIER SIMPLE OU RECOMMANDÉ

A Plus Finance
Service souscriptions

2 rue Dufrenoy
75116 Paris

E-mail : middleoffice@aplusfinance.com

CLASSIFICATION ET CONNAISSANCE DU SOUSCRIPTEUR

Rappel des nom et prénom du Souscripteur : _____

I - CLASSIFICATION DU SOUSCRIPTEUR

Aux termes de la Section 2 du Chapitre IV du Titre I du Livre III du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (le «**RGAMF**»), la Société de gestion doit établir et mettre en œuvre des politiques et des procédures appropriées et écrites permettant de classer ses clients dans les catégories de clients professionnels ou de clients non professionnels.

La Société de gestion s'engage, par les présentes, à communiquer aux clients professionnels et aux clients non professionnels les mêmes informations, applicables aux clients non professionnels, indépendamment de la procédure de classification décrite ci-dessous.

Le Souscripteur déclare être :

Client professionnel par nature souhaitant être classifié comme un client professionnel

Dans ce cas, le Souscripteur doit cocher dans l'**encadré « CLIENT PROFESSIONNEL PAR NATURE »** la case correspondant à la catégorie à laquelle le Souscripteur appartient. Le Souscripteur, s'il est un client professionnel par nature, est informé que la Société de gestion est en droit de présumer que le Souscripteur :

- Est financièrement en mesure de faire face aux engagements financiers et à tout risque lié à son investissement dans le FCPR ; et
- Possède l'expérience et les connaissances nécessaires pour comprendre les risques inhérents à son investissement dans le FCPR.

CLIENT PROFESSIONNEL PAR NATURE

Le Souscripteur déclare être un client professionnel par nature appartenant à l'une des catégories suivantes :

1. A. un établissement de crédit ;
- B. une entreprise d'investissement ;
- C. un autre établissement financier agréé ou réglementé ;
- D. une entreprise d'assurance et de réassurance, société de groupe d'assurance, mutuelle et union mutuelle, institution de prévoyance ;
- E. un organisme de placement collectif ou société de gestion d'organisme de placement collectif ;
- F. un fonds de réserve pour les retraites, institution de retraite professionnelle, personne morale administrant une institution de retraite professionnelle relative à la retraite professionnelle supplémentaire ;
- G. une personne dont l'activité principale consiste à négocier pour compte propre de marchandises ou des instruments financiers à terme sur marchandises ;
- H. une entreprise dont les services d'investissement consistent exclusivement à négocier pour compte propre sur des marchés d'instruments financiers à terme ou sur des marchés au comptant aux seules fins de couvrir des positions sur des marchés dérivés, ou qui négocie ou assure la formation des prix pour le compte d'autres membres de ces marchés et qui sont couvertes par la garantie d'un adhérent d'une chambre de compensation lorsque la responsabilité des contrats conclus par ces entreprises est assumée par un adhérent d'une chambre de compensation ;
- I. la Caisse des Dépôts et Consignations et les autres investisseurs institutionnels agréés ou réglementés ;
2. une entité répondant à **deux** des trois critères suivants, lors du dernier exercice clos :
- total du bilan supérieur à 20.000.000 euros; et/ou
- chiffre d'affaires supérieur à 40.000.000 euros; et/ou
- capitaux propres supérieurs à 2.000.000 euros;
3. l'Etat, la Caisse de la dette publique, la Caisse d'amortissement de la dette sociale, la Banque de France, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, l'Institut d'émission d'outre-mer ;
4. un autre investisseur institutionnel dont l'activité principale consiste à investir dans des instruments financiers, et notamment une société de capital-risque, une société financière d'innovation ;

OU Client non professionnel souhaitant être classifié comme un client professionnel en application des dispositions de l'Article 314-6 du RGAMF.

Dans ce cas :

• le Souscripteur doit répondre de manière exhaustive et en toute bonne foi au **questionnaire d'adéquation au II. ci-après**.

• le Souscripteur coche également au moins deux des trois cases suivantes :

- le Souscripteur détient un portefeuille d'instruments financiers d'une valeur supérieure à 500.000 euros,
- le Souscripteur a en moyenne effectué, par trimestre, au moins 10 opérations d'investissement ou de cession d'investissement d'une taille significative (c'est à dire dont le montant brut, par opération, est supérieur à 600 euros) au cours des quatre derniers trimestres,
- le Souscripteur a travaillé pendant au moins une année à un poste requérant une connaissance en matière d'investissement dans des instruments financiers.

OU Client non professionnel souhaitant être classifié comme un client non professionnel.

Dans ce cas, le Souscripteur doit répondre de manière exhaustive et en toute bonne foi au **questionnaire d'adéquation au II. ci-après**.

OU Client professionnel par nature souhaitant être classifié comme un client non professionnel.

Dans ce cas, le Souscripteur doit répondre de manière exhaustive et en toute bonne foi au **questionnaire d'adéquation au II. ci-après**.

II - QUESTIONNAIRE D'ADEQUATION

1. INFORMATIONS SUR LA SITUATION FINANCIERE DU SOUSCRIPTEUR

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Niveau du total de votre bilan
<input type="checkbox"/> Non Applicable
<input type="checkbox"/> Moins de 20 millions d'euros
<input type="checkbox"/> Entre 20 et 100 millions d'euros
<input type="checkbox"/> Entre 100 et 500 millions d'euros
<input type="checkbox"/> Entre 500 millions et 1 milliard d'euros
<input type="checkbox"/> Plus de 1 milliard d'euros | <input type="checkbox"/> Niveau du chiffre d'affaire net
<input type="checkbox"/> Non Applicable
<input type="checkbox"/> Moins de 40 millions d'euros
<input type="checkbox"/> Entre 40 et 100 millions d'euros
<input type="checkbox"/> Entre 100 et 500 millions d'euros
<input type="checkbox"/> Entre 500 millions et 1 milliard d'euros
<input type="checkbox"/> Plus de 1 milliard d'euros | <input type="checkbox"/> Niveau des capitaux propres
<input type="checkbox"/> Non Applicable
<input type="checkbox"/> Moins de 2 millions d'euros
<input type="checkbox"/> Entre 2 et 10 millions d'euros
<input type="checkbox"/> Entre 10 et 100 millions d'euros
<input type="checkbox"/> Entre 100 et 500 millions d'euros
<input type="checkbox"/> Entre 500 millions et 1 milliard d'euros
<input type="checkbox"/> Plus de 1 milliard d'euros |
|--|---|---|

2. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS DETENUS PAR LE SOUSCRIPTEUR

Montant total des investissements mobiliers et immobiliers

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Moins de 40 millions d'euros | <input type="checkbox"/> Entre 40 et 100 millions d'euros | <input type="checkbox"/> Entre 100 et 500 millions d'euros |
| <input type="checkbox"/> Entre 500 millions et 1 milliard d'euros | <input type="checkbox"/> Plus de 1 milliard d'euros | |

Répartition des investissements mobiliers et immobiliers

Pourcentage des actifs détenus : Actifs mobiliers liquides :% Actifs mobiliers non liquides :% Actifs immobiliers :%

3. INFORMATIONS SUR LES CONNAISSANCES ET EXPERTISES FINANCIERES DU SOUSCRIPTEUR

	Connaissance des produits financiers		Evaluation du risque produit		Historique d'investissement		Horizon d'investissement	
	Indiquer si vous disposez d'une connaissance, expérience et expertise financières s'agissant des familles de produits suivantes :		Indiquer votre connaissance et évaluation du risque financier associé aux familles de produits suivantes :		Indiquer dans quelle famille de produits vous avez investi dans les dix dernières années :		Indiquer dans quelle famille de produits vous envisagez d'investir :	
	OUI	NON	suffisante	insuffisante	OUI	NON	OUI	NON
Produits de trésorerie								
Produits à garantie du capital (totale ou partielle)								
Produits sans garantie								
OPCVM actions, obligations, diversifiés								
Obligations								
Actions								
Trackers, produits indexés								
Pierre-papier (SCPI/OPCI...)								
Produits défiscalisants (FCPI/FIP...)								
Private Equity								
Produits à effet de levier								
Hedge funds								
Autres produits financiers (options, swaps, et autres instruments financiers à terme)								

4. APPRECIATION DES RISQUES ENCOURUS

	OUI	NON
<input type="checkbox"/> Considérez-vous être en mesure, sur la base de votre expérience, de comprendre les risques encourus dans le cadre d'investissements dans des valeurs mobilières et plus précisément ceux encourus dans des investissements dans des fonds communs de placement à risques ?		
<input type="checkbox"/> Comprenez-vous que le FCPR est un fonds de capital investissement investissant à long terme dans des actifs, par définition, illiquides ?		
<input type="checkbox"/> Comprenez-vous que vous ne pouvez céder vos parts dans le FCPR qu'à certaines conditions prévues dans le Règlement et qu'il se peut que vous soyez obligé de conserver vos parts dans le FCPR jusqu'à la date à laquelle le FCPR est liquidé conformément au Règlement ?		
<input type="checkbox"/> Comprenez-vous que la Société de gestion puisse avoir des difficultés pour évaluer ou céder les investissements du FCPR et que vous pouvez perdre la totalité de votre investissement dans le FCPR ?		
<input type="checkbox"/> Etes-vous en mesure de perdre la totalité de votre investissement dans le FCPR sans que votre niveau de vie ne soit affecté de manière substantielle ?		
<input type="checkbox"/> Avez-vous pris la mesure des risques de perte de tout ou partie de l'investissement envisagé et décidé que vous souhaitez et êtes en mesure de prendre ce risque ?		

5. FINANCEMENT DURABLE

Êtes-vous familier du terme « investissement durable » ? Oui Non

Donnez-vous de l'importance aux engagements environnementaux pris par la société dans laquelle vous investissez ? Oui Non

Est-ce que vous souhaitez investir dans des actifs qualifiés d'investissement durables ? Oui Non

Je garantis et certifie l'exactitude des informations fournies dans le présent questionnaire d'adéquation et certifie que les informations fournies sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée

à _____, le _____

Nom : _____

Signature

III - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR EN APPLICATION DE LA LEGISLATION RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

En application de la législation française en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, A Plus Finance a l'obligation (i) d'identifier chaque investisseur potentiel du Fonds, (ii) d'identifier, le cas échéant, le bénéficiaire effectif d'un tel investissement et (iii) de recueillir des informations relatives à l'objet et à la nature de la relation d'affaires ainsi que toute autre information pertinente sur l'investisseur potentiel, avant la souscription des actions de l'OPCI.

Selon le droit français, le terme « **bénéficiaire effectif** » s'entend de la personne physique qui contrôle, directement ou indirectement, l'investisseur potentiel ou de celle pour laquelle une transaction est exécutée ou une activité réalisée. Pour les personnes morales, le terme « bénéficiaire effectif » est précisé dans les sections A à H du questionnaire ci-dessous selon le statut juridique de l'investisseur potentiel.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir compléter le questionnaire ci-après et d'annexer les informations et documents requis en fonction du statut juridique de l'investisseur potentiel et, le cas échéant, de son bénéficiaire effectif, dans les sections A à H ci-dessous. La Société de Gestion pourra demander des informations complémentaires concernant l'investisseur potentiel, le bénéficiaire effectif ou la relation d'affaires, si elle considère que ces informations sont nécessaires pour se conformer à ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

La Société de Gestion a également l'obligation pendant toute la durée de la relation d'affaires d'exercer une vigilance constante et pourra donc demander une actualisation des informations fournies et/ou recueillir des informations complémentaires.

1. QUESTIONNAIRE

Cocher la case qui correspond au statut juridique de l'entité qui procédera à l'investissement. Selon le statut juridique de l'investisseur, merci de vous reporter aux sections A à H ci-après qui décrivent les informations et documents devant être annexés à ce questionnaire.

A	Organisme financier (définition au paragraphe 2-A ci-dessous)	<input type="checkbox"/>
B	Fonds de pension/Association/Organisme public	<input type="checkbox"/>
C	Partnership/Limited Partnership	<input type="checkbox"/>
D	Société/LLP	<input type="checkbox"/>
E	Trust/Nominee/Fiducie (autre qu'une Société ou un Organisme de placement collectif)	<input type="checkbox"/>
F	Personne Physique	<input type="checkbox"/>
G	Unit Trusts/Organisme de placement collectif (autre qu'un FCPR)	<input type="checkbox"/>
H	Fonds commun de placement à risques (FCPR)	<input type="checkbox"/>

Décrire les conditions de prise de contact et d'entrée en relation d'affaires

Décrire les activités professionnelles actuellement exercées

Préciser le montant de l'investissement envisagé dans l'OPCI

Préciser l'origine des fonds qui seront investis dans l'OPCI

Décrire la justification économique de l'investissement dans l'OPCI

2. PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

TOUT DOCUMENT FOURNI DOIT ETRE UN ORIGINAL OU UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME PAR UN TIERS INDEPENDANT DATANT DE MOINS DE TROIS MOIS

Les documents fournis doivent indiquer les informations suivantes :

- le nom de l'investisseur potentiel,
- la forme juridique de l'investisseur potentiel,
- le siège social de l'investisseur potentiel.

A - ORGANISMES FINANCIERS

Les organismes financiers sont :

- les organismes, institutions et services régis par les dispositions du titre Ier du livre V du Code monétaire et financier ;
- les établissements de paiement régis par les dispositions du chapitre II du livre V du Code monétaire et financier ;
- les entreprises mentionnées à l'article L. 310-1 du Code des assurances et les intermédiaires d'assurance sauf ceux qui agissent sous l'entière responsabilité de l'entreprise d'assurance ;

- les institutions ou unions régies par le titre III du livre IX du Code de la sécurité sociale ou relevant du II de l'article L. 727-2 du Code rural;
- les mutuelles et unions réalisant des opérations visées au 1° du I de l'article L. 111-1 du Code de la mutualité et les mutuelles et unions qui procèdent à la gestion des règlements mutualistes et des contrats pour le compte des premières ;
- la Banque de France, l'institut d'émission des départements d'outre-mer mentionné à l'article L. 711-2 du Code monétaire et financier et l'institut d'émission d'outre-mer mentionné à l'article L. 712-4 du même code ;
- les entreprises d'investissement autres que les sociétés de gestion de portefeuille, les personnes mentionnées à l'article L. 440-2 du Code monétaire et financier, les entreprises de marché mentionnées à l'article L. 421-2 du Code monétaire et financier, les dépositaires centraux et gestionnaires de systèmes de règlement et de livraison d'instruments financiers, les conseillers en investissements financiers et les intermédiaires habilités mentionnés à l'article L. 211-4 du Code monétaire et financier, les sociétés de gestion de portefeuille au titre des services d'investissement mentionnés à l'article L. 321-1 du Code monétaire et financier, ainsi que les sociétés de gestion de portefeuille et les sociétés de gestion au titre de la commercialisation des parts ou actions d'organismes de placement collectif dont elles assurent ou non la gestion.

Personne représentant l'entité qui effectuera l'investissement

Merci de joindre le document justifiant que la personne physique représentant l'investisseur a les pouvoirs d'agir en son nom et pour son compte, ainsi que les documents permettant d'identifier cette personne physique décrits dans la section F II : Personne physique représentant un investisseur potentiel.

Entité qui effectuera l'investissement, étant établie ou ayant son siège social en France.

- Si l'organisme financier est agréé ou réglementé par une autorité de régulation : merci d'annexer tout document certifiant que l'agrément ou l'autorisation nécessaire à l'exercice d'activités bancaires ou financières a été obtenu.
- Si l'organisme financier n'est pas agréé ou réglementé par une autorité de régulation : merci de suivre, en fonction du statut de l'entité qui effectuera l'investissement, les instructions figurant dans les sections B à G.

Bénéficiaire effectif

1. Si l'investisseur potentiel est un organisme financier, agréé ou réglementé par une autorité de régulation, établi ou ayant son siège social en France : l'identification du bénéficiaire effectif n'est pas requise.
2. Si l'investisseur potentiel est la filiale d'un organisme financier, agréé ou réglementé par une autorité de régulation, ayant son siège social en France : merci d'annexer un document justifiant que la société mère de l'investisseur potentiel a obtenu l'agrément ou l'autorisation nécessaire à l'exercice d'activités bancaires ou financières et l'Attestation 1 dûment complétée et signée par l'organisme financier qui est la société mère de l'investisseur potentiel.

ATTESTATION 1

NOM DE L'INVESTISSEUR POTENTIEL (en toutes lettres) _____

ADRESSE DE L'INVESTISSEUR POTENTIEL (y compris le code postal)

NOUS, SOCIETE MERE DE L'INVESTISSEUR POTENTIEL, CONFIRMONS QUE :

(Cochez la case applicable - A ou B)

A - (i) l'investisseur potentiel mentionné ci-dessus est notre filiale détenue majoritairement, (ii) que nous vérifions l'application par celle-ci des procédures d'identification du ou des bénéficiaires effectifs et (iii) que nous avons accès aux éléments d'identification réunis par notre filiale.

OU

B - Nous ne sommes pas en mesure de vous confirmer un (ou plusieurs) des trois points ci-dessus.

Explication (si la case B est cochée) :

Dénomination de l'organisme financier, société mère de l'investisseur potentiel :

AMF – Numéro GP : _____

Ou Autre autorité de régulation : _____

Signature :

Nom : _____

Titre : _____

Date : _____

3. Autres organismes financiers : merci de suivre, en fonction du statut de l'entité qui effectuera l'investissement, les instructions figurant dans les sections B à G et d'annexer les informations et documents permettant l'identification du bénéficiaire effectif.

B - FONDS DE PENSION/ASSOCIATION/ORGANISME PUBLIC

I. Personne représentant l'entité qui effectuera l'investissement

Merci de joindre le document justifiant que la personne physique représentant l'investisseur a les pouvoirs d'agir en son nom et pour son compte, ainsi que les documents permettant d'identifier cette personne physique décrits dans la section F II : Personne physique représentant un investisseur potentiel.

Si l'investisseur potentiel est géré et/ou conseillé par un ou plusieurs tiers, merci d'annexer les documents suivants :

- tout document justifiant que le tiers représentant de l'investisseur potentiel a les pouvoirs d'agir en son nom et pour son compte (par exemple *management agreement*, *investment advisory agreement*, etc.) ;
- si le tiers est une entité juridique : tout acte ou extrait d'un registre officiel indiquant les informations suivantes : la dénomination, la forme juridique et le siège social (KBIS) ; l'identité des dirigeants et, le cas échéant, l'identité des associés tenus indéfiniment ou tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales ;
- et tout document justifiant que la personne physique représentant ce tiers a les pouvoirs d'agir en son nom et pour son compte, ainsi que les documents permettant d'identifier cette personne physique décrits dans la section F II : Personne physique représentant un investisseur potentiel.

II. Entité qui effectuera l'investissement et le bénéficiaire effectif

i. Fonds de pension

En fonction de la structure juridique de l'entité qui effectuera l'investissement, merci de suivre les instructions figurant dans les sections A à H (par exemple si le fonds de pension est une société, merci de suivre les instructions figurant dans la section D, et si le fonds de pension est un trust, merci de suivre les instructions figurant dans la section E, etc.).

ii. Association

1. Entité qui effectuera l'investissement

Merci de fournir les informations et documents suivants :

- les documents relatifs à la constitution, statuts/règlement intérieur indiquant la dénomination, la forme juridique, l'objet et l'adresse du siège social/lieu d'activités ;
- la copie certifiée conforme du Journal Officiel attestant de la création de l'association dans la rubrique «Associations et Fondations d'entreprises» ;
- l'identité du président et du vice-président de l'association ;
- le document attestant que l'association a approuvé l'investissement dans l'OPCI (par exemple résolution de l'organe exécutif ou de l'assemblée des membres, pouvoir) ;
- les derniers comptes sociaux audités ou toute autre information permettant à la Société de Gestion d'apprécier la situation financière de l'entité qui effectuera l'investissement.

2. Bénéficiaire effectif

Merci d'identifier la ou les personnes suivante(s) :

- a. les bénéficiaires désignés pour devenir titulaires de droits portant sur au moins 25 % des biens de l'association ;
- b. les personnes physiques appartenant à un groupe dans l'intérêt principal duquel l'association a été constituée ou a produit ses effets, lorsque les personnes physiques qui en sont les bénéficiaires n'ont pas encore été désignées ;
- c. les personnes physiques qui sont titulaires de droits portant sur au moins 25 % des biens de l'association.

Pour l'identification de chaque personne physique, merci de suivre les instructions figurant dans la section F I : Personne physique investisseur potentiel ou bénéficiaire effectif.

iii. Organisme public français

Merci de fournir les informations et documents suivants :

- un document officiel indiquant le nom, le statut et l'adresse de l'organisme public et l'identité du président de l'organisme public ;
- l'Attestation 2 dûment complétée et signée par le président de l'organisme public.

ATTESTATION 2

NOM DE L'INVESTISSEUR POTENTIEL (en toutes lettres) _____

ADRESSE DE L'INVESTISSEUR POTENTIEL (précisez le code postal)

NOUS, INVESTISSEUR POTENTIEL, CONFIRMONS QUE :

(Cochez la case applicable - A ou B)

- A - Nous sommes un organisme public français (ii) que notre identité est accessible au public, transparente et certaine, (iii) nos activités ainsi que nos pratiques comptables sont transparentes et (iv) que nous sommes responsables devant les autorités de l'Etat français ou soumis à des procédures appropriées de contrôle de notre activité.

OU

- B - Nous ne sommes pas en mesure de vous confirmer un (ou plusieurs) des quatre points ci-dessus.

Explication (si la case B est cochée) :

Signature :

Nom : _____

Titre : _____

Date : _____

C - PARTNERSHIP/LIMITED PARTNERSHIP

a. Personne représentant l'entité qui effectuera l'investissement

Merci de joindre le document justifiant que la personne physique représentant l'investisseur a les pouvoirs d'agir en son nom et pour son compte, ainsi que les documents permettant d'identifier cette personne physique décrits dans la section F II : Personne physique représentant un investisseur potentiel.

Si l'investisseur potentiel est géré et/ou conseillé par un ou plusieurs tiers, merci d'annexer les documents suivants :

- tout document justifiant que le tiers représentant de l'investisseur potentiel a les pouvoirs d'agir en son nom et pour son compte (par exemple management agreement, investment advisory agreement, etc.) ;
- si le tiers est une entité juridique : tout acte ou extrait d'un registre officiel indiquant les informations suivantes : la dénomination, la forme juridique et le siège social (K-BIS) ; l'identité des dirigeants et, le cas échéant, l'identité des associés tenus indéfiniment ou tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales ;
- et tout document justifiant que la personne physique représentant ce tiers a les pouvoirs d'agir en son nom et pour son compte, ainsi que les documents permettant d'identifier cette personne physique décrits dans la section F II : Personne physique représentant un investisseur potentiel.

b. Entité qui effectuera l'investissement

NB : les Limited Liability Partnerships (LLP) sont traités comme les sociétés, voir les instructions D : Société/LLP.

Merci de fournir les informations et documents suivants :

- tout acte ou extrait d'un registre officiel indiquant la dénomination, la forme juridique et le siège social du partnership ;
- l'identité des associés (partners) tenus indéfiniment ou tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales, si cette information ne figure pas dans le K-Bis ;
- l'identité des dirigeants sociaux du partnership ;
- un justificatif du lieu d'exercice de l'activité commerciale ;
- un document attestant que le partnership a approuvé la réalisation de l'investissement dans l'OPCI (par exemple délibérations de l'organe compétent du partnership, pouvoir) ;
- les derniers comptes sociaux audités du partnership ou toute autre information permettant à la Société de Gestion d'apprécier la situation financière du partnership.

c. Bénéficiaire effectif

Si l'investisseur potentiel est la filiale d'un organisme financier, agréé ou réglementé par une autorité de régulation, qui a son siège social en France : merci d'annexer un document qui certifie que la société mère de l'investisseur potentiel a obtenu l'agrément ou l'autorisation nécessaire à l'exercice d'activités bancaires et financières et l'Attestation 1 dûment complétée et signée par l'organisme financier qui est la société mère de l'investisseur potentiel.

ATTESTATION 1

NOM DE L'INVESTISSEUR POTENTIEL (en toutes lettres) _____

ADRESSE DE L'INVESTISSEUR POTENTIEL (y compris le code postal)

NOUS, SOCIETE MERE DE L'INVESTISSEUR POTENTIEL, CONFIRMONS QUE :

(Cochez la case applicable - A ou B)

A - (i) l'investisseur potentiel mentionné ci-dessus est notre filiale détenue majoritairement, (ii) que nous vérifions l'application par celle-ci des procédures d'identification du ou des bénéficiaires effectifs et (iii) que nous avons accès aux éléments d'identification réunis par notre filiale.

OU

B - Nous ne sommes pas en mesure de vous confirmer un (ou plusieurs) des trois points ci-dessus.

Explication (si la case B est cochée) :

Dénomination de l'organisme financier, société mère de l'investisseur potentiel :

AMF – Numéro GP : _____

Ou Autre autorité de régulation : _____

Signature : _____

Nom : _____

Titre : _____

Date : _____

Dans les autres cas, merci d'identifier la ou les personnes physiques qui détiennent, directement ou indirectement, plus de 25% du capital, des bénéfices ou des droits de votes du *partnership* ou qui exercent un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction du *partnership* ou de l'assemblée générale des associés (*partners*). Pour l'identification de chaque personne physique, merci de suivre les instructions figurant dans la section F I : Personne physique investisseur potentiel ou bénéficiaire effectif.

D - SOCIETE/LLP

a. Personne représentant l'entité qui effectuera l'investissement

Merci d'annexer au questionnaire le document justifiant que la personne physique représentant l'investisseur a les pouvoirs d'agir en son nom et pour son compte, ainsi que les documents permettant d'identifier cette personne physique décrits dans la section F II: Personne physique représentant un investisseur potentiel.

Si l'investisseur potentiel est géré et/ou conseillé par un ou plusieurs tiers, merci d'annexer les documents suivants :

- tout document justifiant que le tiers représentant de l'investisseur potentiel a les pouvoirs d'agir en son nom et pour son compte (par exemple management agreement, investment advisory agreement, etc.) ;
- si le tiers est une entité juridique : tout acte ou extrait d'un registre officiel indiquant les informations suivantes : la dénomination, la forme juridique et le siège social (K-Bis) ; l'identité des dirigeants et, le cas échéant, l'identité des associés tenus indéfiniment ou tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales ;
- et tout document justifiant que la personne physique représentant ce tiers a les pouvoirs d'agir en son nom et pour son compte, ainsi que les documents permettant d'identifier cette personne physique décrits dans la section F II : Personne physique représentant un investisseur potentiel.

b. Entité qui effectuera l'investissement

i. Société et LLP cotées sur un marché réglementé français

Merci de fournir la preuve de l'admission aux négociations sur un marché réglementé français (par exemple, copie de la page pertinente du site internet du marché réglementé concerné ou photocopie de la page d'un quotidien réputé indiquant la liste des sociétés cotées).

ii. Autres sociétés ou LLP

Merci de fournir les informations et documents suivants :

- tout acte ou extrait d'un registre officiel indiquant la dénomination, la forme juridique et le siège social de la société (K-BIS) ;
- les statuts ou le partnership agreement ;
- l'identité des dirigeants sociaux de la société ou du LLP ;
- le cas échéant, l'identité des associés (partners) tenus indéfiniment ou tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales ;
- un justificatif du lieu d'exercice de l'activité commerciale ;
- un document attestant que l'investissement dans l'OPCI été approuvé par la société ou le LLP (par exemple délibérations de l'organe compétent, pouvoir) ;
- les derniers comptes sociaux audités ou tout autre information permettant à la Société de Gestion d'apprécier la situation financière de la société/du LLP qui effectuera l'investissement.

c. Bénéficiaire effectif

i. Société et LLP cotées sur un marché réglementé de l'EEE

L'identification du bénéficiaire effectif n'est pas requise.

ii. Filiale d'un organisme financier agréé ou réglementé par une autorité de régulation française

Si l'entité qui effectuera l'investissement est une filiale d'un organisme financier, agréé ou réglementé par une autorité de régulation, qui a son siège social en France : merci d'annexer un document qui certifie que la société mère de l'investisseur potentiel a obtenu l'agrément ou l'autorisation nécessaire à l'exercice d'activités bancaires et financières et l'Attestation 1 dûment complétée et signée par l'organisme financier qui est la société mère de l'investisseur potentiel.

ATTESTATION 1	
NOM DE L'INVESTISSEUR POTENTIEL (en toutes lettres)	_____
ADRESSE DE L'INVESTISSEUR POTENTIEL (y compris le code postal)	_____ _____
NOUS, SOCIETE MERE DE L'INVESTISSEUR POTENTIEL, CONFIRMONS QUE :	
(Cochez la case applicable - A ou B)	
<input type="checkbox"/> A - (i) l'investisseur potentiel mentionné ci-dessus est notre filiale détenue majoritairement, (ii) que nous vérifions l'application par celle-ci des procédures d'identification du ou des bénéficiaires effectifs et (iii) que nous avons accès aux éléments d'identification réunis par notre filiale.	
OU	
<input type="checkbox"/> B - Nous ne sommes pas en mesure de vous confirmer un (ou plusieurs) des trois points ci-dessus.	
Explication (si la case B est cochée) :	
_____ _____ _____	
Dénomination de l'organisme financier, société mère de l'investisseur potentiel :	

AMF – Numéro GP :	_____
Ou Autre autorité de régulation :	_____
Signature :	<div style="border: 1px solid black; width: 200px; height: 50px; margin-left: 20px;"></div>
Nom :	_____
Titre :	_____
Date :	_____

iii. Autres sociétés et LLP

Merci d'identifier la ou les personnes physiques qui détiennent, directement ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la société ou du LLP ou qui exercent un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration et de direction de la société ou du LLP ou sur l'assemblée générale de ses actionnaires ou associés.

Pour l'identification de chaque personne physique, merci de suivre les instructions figurant dans la section F I : Personne physique investisseur potentiel ou bénéficiaire effectif.

E - TRUST/NOMINEE/FIDUCIE (AUTRE QU'UNE SOCIETE OU ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)

a. Personne représentant l'entité qui effectuera l'investissement

Merci d'annexer au questionnaire le document justifiant que la personne physique représentant l'investisseur a les pouvoirs d'agir en son nom et pour son compte, ainsi que les documents permettant d'identifier cette personne physique décrits dans la section F II : Personne physique représentant un investisseur potentiel.

Si l'investisseur potentiel est géré et/ou conseillé par un ou plusieurs tiers, merci d'annexer les documents suivants :

- tout document justifiant que le tiers représentant de l'investisseur potentiel a les pouvoirs d'agir en son nom et pour son compte (par exemple management agreement, investment advisory agreement, etc.) ;
- si le tiers est une entité juridique : tout acte ou extrait d'un registre officiel indiquant les informations suivantes : la dénomination, la forme juridique et le siège social (K-BIS) ; l'identité des dirigeants et, le cas échéant, l'identité des associés tenus indéfiniment ou tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales ;
- et tout document justifiant que la personne physique représentant ce tiers a les pouvoirs d'agir en son nom et pour son compte, ainsi que les documents permettant d'identifier cette personne physique décrits dans la section F II : Personne physique représentant un investisseur potentiel.

b. Entité qui effectuera l'investissement

Merci de suivre les instructions en fonction du statut juridique de l'entité, par exemple pour une entité ayant le statut de trustee qui est une société, merci de suivre les instructions ci-dessus concernant l'identification d'une société (voir les instructions figurant dans la section D : Société/LLP).

Merci d'annexer un document justifiant la répartition des droits sur le capital ou les bénéfices sociaux de l'entité qui effectuera l'investissement.

c. Bénéficiaire effectif

Merci d'identifier la ou les personne(s) physique(s) suivantes :

- i. les bénéficiaires désignés, par l'effet d'un acte juridique, à devenir titulaires de droits portant sur au moins 25 % des biens de la personne morale ou des biens transférés à un patrimoine fiduciaire ;
- ii. les personnes physiques appartenant à un groupe dans l'intérêt principal duquel la personne morale, la fiducie a été constituée ou a produit ses effets, lorsque les personnes physiques qui en sont les bénéficiaires n'ont pas encore été désignées ;
- iii. les personnes physiques titulaires de droits portant sur au moins 25 % des biens de la personne morale, de la fiducie ;
- iv. les constituants, fiduciaires et bénéficiaires dans les conditions prévues au titre XIV du livre III du Code civil.

Pour l'identification de chaque personne physique, merci de suivre les instructions figurant dans la section F I : Personne physique investisseur potentiel ou bénéficiaire effectif.

F - PERSONNE PHYSIQUE

I. Personne physique investisseur potentiel ou bénéficiaire effectif

- Si la personne physique est présente lors de la vérification de son identité par la Société de Gestion de l'OPCI : la photocopie d'un document officiel d'identité en cours de validité. Ce document doit comporter une photographie et indiquer les nom, prénom, la date et le lieu de naissance, la nature du document, les date et lieu de délivrance du document ainsi que le nom et la qualité de l'autorité ou de la personne ayant délivré le document (par exemple une carte nationale d'identité ou un passeport).
- Si la personne physique n'est pas présente lors de son identification par la Société de Gestion de l'OPCI, les documents suivants doivent être fournis :
 - les photocopies de deux documents officiels d'identité en cours de validité. Ces documents doivent comporter une photographie et indiquer les nom, prénom, la date et le lieu de naissance, la nature du document, les date et lieu de délivrance du document ainsi que le nom et la qualité de l'autorité ou de la personne ayant délivré le document (par exemple une carte nationale d'identité ou un passeport) ; **OU**
 - une photocopie certifiée conforme par un tiers indépendant d'un document officiel d'identité en cours de validité. Ce document doit comporter une photographie et indiquer les nom, prénom, la date et le lieu de naissance, la nature du document, les date et lieu de délivrance du document ainsi que le nom et la qualité de l'autorité ou de la personne ayant délivré le document (par exemple une carte nationale d'identité ou un passeport) ; **OU**
 - (i) une photocopie d'un document officiel permettant d'établir l'identité en cours de validité ; ce document doit comporter une photographie et indiquer les nom, prénom, la date et le lieu de naissance, la nature du document, les date et lieu de délivrance du document ainsi que le nom et la qualité de l'autorité ou de la personne ayant délivré le document (par exemple une carte nationale d'identité ou un passeport) ET (ii) le premier versement à l'OPCI devra être effectué à partir d'un compte bancaire ouvert au nom de l'investisseur auprès d'un organisme financier, agréé ou réglementé par une autorité de régulation, établi dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE).
- Un justificatif du domicile (par exemple une facture d'EDF/GDF, une facture de téléphone, un relevé bancaire, une attestation d'inscription sur une liste électorale) à jour au moment où les informations sont recueillies.
- Un justificatif des revenus annuels (par exemple l'avis d'imposition) ou tout autre information permettant à la Société de Gestion d'évaluer les revenus ou autres ressources de la personne physique.
- Un justificatif permettant à la Société de Gestion d'apprécier le patrimoine de la personne physique.

II. Personne physique représentant un investisseur potentiel

- Si la personne physique est présente lors de la vérification de son identité : la photocopie d'un document officiel permettant d'établir son identité en cours de validité. Ce document doit comporter une photographie et indiquer les nom, prénom, la date et le lieu de naissance, la nature du document, les date et lieu de délivrance du document ainsi que le nom et la qualité de l'autorité ou de la personne ayant délivré le document (par exemple une carte nationale d'identité ou un passeport).
- Si la personne physique n'est pas présente lors de son identification, les documents suivants doivent être fournis :
 - photocopies de deux documents officiels permettant d'établir son identité en cours de validité. Ces documents doivent comporter une photographie et indiquer les nom, prénom, la date et le lieu de naissance, la nature du document, les date et lieu de délivrance du document ainsi que le nom et la qualité de l'autorité ou de la personne ayant délivré le document (par exemple une carte nationale d'identité ou un passeport) ; **OU**
 - une photocopie certifiée conforme par un tiers indépendant d'un document officiel permettant d'établir l'identité en cours de validité. Ce document doit comporter une photographie et indiquer les nom, prénom, la date et le lieu de naissance, la nature du document, les date et lieu de délivrance du document ainsi que le nom et la qualité de l'autorité ou de la personne ayant délivré le document (par exemple une carte nationale d'identité ou un passeport).

G - UNIT TRUSTS/ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF (AUTRE QU'UN FCPR)

a. Personne représentant l'entité qui effectuera l'investissement

Merci d'annexer au questionnaire le document justifiant que la personne physique représentant l'investisseur a les pouvoirs d'agir en son nom et pour son compte, ainsi que les documents permettant d'identifier cette personne physique décrits dans la section F II : Personne physique représentant un investisseur potentiel.

Si l'investisseur potentiel est géré et/ou conseillé par un ou plusieurs tiers, merci d'annexer les documents suivants :

- tout document justifiant que le tiers représentant de l'investisseur potentiel a les pouvoirs d'agir en son nom et pour son compte (par exemple management agreement, investment advisory agreement, etc.) ;
- si le tiers est une entité juridique : tout acte ou extrait d'un registre officiel indiquant les informations suivantes : la dénomination, la forme juridique et le siège social (K-BIS) ; l'identité des dirigeants et, le cas échéant, l'identité des associés tenus indéfiniment ou tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales ;
- et tout document justifiant que la personne physique représentant ce tiers a les pouvoirs d'agir en son nom et pour son compte, ainsi que les documents permettant d'identifier cette personne physique décrits dans la section F II : Personne physique représentant un investisseur potentiel.

b. Entité qui effectuera l'investissement

Si le Unit Trust est agréé par une autorité indépendante de régulation financière française, merci de fournir toute documentation attestant de cet agrément. En absence d'attestation, merci de suivre les instructions figurant dans la section E contenant les règles applicables au Trust.

Si l'organisme de placement collectif est agréé par une autorité indépendante de régulation financière française, merci de fournir toute documentation attestant de cet agrément. En l'absence d'attestation, merci de suivre, en fonction du statut juridique de l'entité qui effectuera l'investissement, les instructions figurant dans les sections A à H.

c. Bénéficiaire effectif

1. Si le Unit Trust ou l'organisme de placement collectif est agréé par une autorité indépendante de régulation financière française, l'identification du bénéficiaire effectif n'est pas requise.
2. Autre Unit Trust ou organisme de placement collectif : merci d'identifier la ou les personnes physiques qui détiennent, directement ou indirectement, plus de 25 % des parts ou actions du Unit Trust ou de l'organisme de placement collectif ou exercent un pouvoir de contrôle sur les organes d'administration ou de direction du Unit Trust ou de l'organisme de placement collectif ou, le cas échéant, de la société de gestion ou de la société de gestion de portefeuille le représentant.

Pour l'identification de chaque personne physique, merci de suivre les instructions figurant dans la section F I : Personne physique investisseur potentiel ou bénéficiaire effectif.

H - FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUES (FCPR)

a. Société de gestion

Merci de fournir les informations et documents suivants :

- l'extrait K-bis indiquant le nom, la forme juridique et le siège social de la société de gestion du FCPR ;
- tout document justifiant que la personne physique (si elle ne figure pas sur l'extrait K-bis) représentant la société de gestion a les pouvoirs d'agir en son nom et pour son compte, ainsi que les documents d'identification de cette personne physique décrits dans la section F II : Personne physique représentant un investisseur potentiel.

b. Entité qui effectuera l'investissement

Merci de fournir les informations et documents suivants :

- l'extrait du règlement du FCPR indiquant le nom de la société de gestion ;
- l'attestation de dépôt des fonds délivrée par le dépositaire du FCPR ;
- pour le FPCI régi par l'article L. 214-159 du Code monétaire et financier (Fonds Professionnel de Capital Investissement, anciennement « FCPR allégé ») : merci d'annexer la fiche de déclaration de création de l'Autorité des marchés financiers ;

c. Bénéficiaire effectif

Merci de fournir les informations et documents suivants :

- FPCI : merci d'identifier la ou les personnes physiques qui détiennent, directement ou indirectement, plus de 25 % des parts du FCPR Allégé ou exercent un pouvoir de contrôle sur la société de gestion qui représente le FCPR. Pour l'identification de chaque personne physique, merci de suivre les instructions figurant dans la section F I : Personne physique investisseur potentiel ou bénéficiaire effectif.

SILVER GENERATION

OPCI constitué sous forme de fonds de placement immobilier (FPI)
Agréé par l'Autorité des marchés financiers le 28 juin 2016 sous le numéro FPI20160001

Régi par les articles L.214-33 à L. 214-61-1, L.214-71 à L.214-84 et R.214-81 à R.214-128 du Code monétaire et financier

BULLETIN DE SOUSCRIPTION - PART I

FR0013142569

AVERTISSEMENT: L'OPCI détient directement et / ou indirectement des biens immobiliers dont la vente exige des délais qui dépendront de l'état du marché immobilier. En cas de demande de rachat (remboursement) de vos parts, votre argent pourrait ne vous être versé que dans un délai maximum de deux (2) mois dans les conditions prévues dans le Prospectus. Par ailleurs, la somme que vous récupérerez pourra être inférieure à celle que vous aviez investie, en cas de baisse de la valeur des actifs de l'OPCI, en particulier du marché de l'immobilier, sur la durée de votre placement. La durée de placement recommandée est de huit (8) ans. être inférieure à celle que vous aviez investie, en cas de baisse de la valeur des actifs de l'OPCI, en particulier du marché de l'immobilier, sur la durée de votre placement. La durée de placement recommandée est de huit (8) ans.

L'avertissement ayant été rappelé, le Souscripteur (tel que ce terme est défini ci-dessous) a choisi de signer le présent bulletin de souscription (le «**Bulletin de Souscription**») et d'être lié par l'ensemble de ses stipulations.

SILVER GENERATION est un organisme de placement collectif immobilier (OPCI) constitué sous forme de fonds de placement immobilier (FPI), agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 28 juin 2016, sous le numéro **FPI20160001**.

L'OPCI est géré par **A PLUS FINANCE**, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 novembre 1998 sous le numéro GP98-5, dont le siège social est au 2 rue Dufrenoy - 75116 Paris, immatriculée sous le numéro 420 400 699 RCS Paris (la «**Société de Gestion**»).

Le dépositaire de l'OPCI est **ODDO BHF SCA**, dont le siège social est sis 12, boulevard de la Madeleine 75440 Paris Cedex 09 (le «Dépositaire»).

Le prospectus de l'OPCI, le document d'information clé pour l'investisseur (DICI), le dernier rapport annuel, le dernier rapport du conseil de surveillance, le dernier état périodique, la dernière valeur liquidative de l'OPCI ainsi que, le cas échéant, l'information sur ses performances passées sont adressés gratuitement sur simple demande du porteur dans un délai de huit (8) jours ouvrés formulée auprès de :

A Plus Finance

2 rue Dufrenoy

75116 Paris

E-mail : middleoffice@aplusfinance.com

Sauf si elle est disponible sur le site Internet d'A Plus Finance (www.aplusfinance.com), toute information complémentaire relative à l'OPCI peut être demandée à ce même contact.

1. IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR

PERSONNE MORALE

Raison sociale :

Forme juridique :

Lieu d'enregistrement :

N° SIREN/SIRET :

Siège social :

Nom du contact principal :

Numéro de téléphone : Adresse E-mail :

Dûment habilité(e) aux fins des présentes à agir au nom et pour le compte du Souscripteur,

(Ci-après, le «**Souscripteur**»)

Autorise la Société de gestion à lui adresser toute notification par courrier électronique, à l'adresse indiquée ci-dessus.

2. SYNTHÈSE DE L'OFFRE DE GESTION

L'OPCI est ouvert aux souscripteurs suivants :

Catégorie de part	Actions I
Souscripteurs concernés	Institutionnels et personnes morales exclusivement
Montant nominal	1 000 €
Minimum de souscription initiale	200 parts
Minimum de souscription ultérieure	1 part
Code ISIN	FR0013142569
Devise de libellé	EUR
Nature juridique de la part	Au nominatif Non admise en Euroclear France

3. DETAILS DE LA SOUSCRIPTION

3.1. Modalités de souscription

Les demandes de souscription sont formulées par la remise du présent bulletin de souscription dûment complété et signé, accompagné des justificatifs qui y sont visés, par e-mail ou par courrier à la Société de Gestion :

A Plus Finance

2 rue Dufrenoy

75116 Paris

E-mail : middleoffice@aplusfinance.com

Les demandes de souscription sont pré-centralisées par A PLUS FINANCE, puis centralisées chez le Dépositaire et sont exécutées sur la base de la première Valeur Liquidative établie après la Date de Centralisation des Souscriptions (souscription à cours inconnu).

Les demandes de souscription sont reçues par A PLUS FINANCE au plus tard avant 12 heures (heure de Paris) 10 jours ouvrés avant la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative (la «Date de Pré-Centralisation des Souscriptions») et transmises au Dépositaire au plus tard avant 12 heures la veille de la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative (la «Date de Centralisation des Souscriptions»).

Pour les bulletins de souscription parvenant à la Société de Gestion après la Date de Centralisation des Souscriptions, les ordres de souscription seront exécutés à la valeur liquidative suivante.

3.2. Montant et caractéristiques de la souscription

Souscription initiale

Souscription ultérieure

Le Souscripteur souscrit les parts I de l'OPCI pour le montant indiqué ci-dessous :

A _____

Montant en chiffres

Montant en lettres

Auquel s'ajoutent les commissions de souscription suivantes :

B _____

Commission de souscription acquise à l'OPCI

C _____

Commission de souscription non acquise à l'OPCI

Montant total à régler (A+B+C)

Le montant payable par part lors de la souscription (le «**Prix de Souscription**») est égal à la valeur liquidative majorée des commissions applicables.

Commission de souscription acquise à l'OPCI

Une commission de souscription acquise à l'OPCI sera prélevée lors de la souscription afin de couvrir les droits, frais, honoraires et taxes acquittés par l'OPCI lors de l'acquisition, la construction ou la cession d'Actifs Immobiliers.

Cette commission de souscription est entièrement acquise à l'OPCI.

Le taux prévisionnel de la commission de souscription acquise à l'OPCI est actualisé annuellement sur le site internet de la Société de gestion : www.aplusfinance.com

Les conditions dans lesquelles ce taux peut être augmenté ou réduit sont précisées aux investisseurs, au moment de leur souscription, sur le site internet de la Société de gestion, www.aplusfinance.com.

Le taux de la commission de souscription acquise à l'OPCI est communiqué sur le site de la Société de gestion www.aplusfinance.com le dernier Jour Ouvré de chaque mois calendaire.

Dans tous les cas, ce taux ne peut être supérieur à 2.80%.

Commission de souscription non acquise à l'OPCI

Une commission de souscription non acquise à l'OPCI peut revenir à la Société de Gestion et/ou aux personnes chargées de la commercialisation sur la souscription des parts.

Le taux effectif de la commission de souscription non acquise à l'OPCI appliquée à la présente souscription est de 6 % maximum.

3.3. Paiement de la souscription

Les souscriptions de parts sont effectuées en numéraire ou par apport d'actifs éligibles à l'OPCI après accord exprès de la Société de Gestion.

Les parts sont intégralement libérées à la souscription.

Le délai de règlement des demandes de souscription en numéraire est au maximum de onze (11) jours ouvrés à partir de la Date de centralisation des Souscriptions. Chaque intermédiaire ou réseau de distribution peut appliquer son propre délai de règlement qui ne peut excéder les délais précités et il appartient au souscripteur de s'assurer auprès de son intermédiaire financier du respect de ces délais.

Le montant de la souscription doit être versé par chèque bancaire à l'ordre de l'OPCI SILVER GENERATION ou par virement bancaire sur le compte suivant :

F R 7 6 | 4 5 8 5 | 0 0 0 0 | 0 1 8 7 | 0 4 5 1 | 0 0 0 0 | 1 4 0

IBAN

O D D O F R P P

Code BIC

3.4. Livraison des parts souscrites

Le délai courant de livraison des parts, soit le délai entre la Date de Centralisation des Souscriptions et la date de livraison des parts par le Dépositaire au Souscripteur, est de onze (11) jours ouvrés.

3.5. Inscription des parts souscrites

Mes titres seront inscrits en nominatif pur auprès du dépositaire ODDO BHF SCA, sans frais ni droits de garde. Néanmoins, si je souhaite que mes titres soient transférés sur un autre compte titres, j'en fais la demande expresse auprès de la société de gestion : je joins un relevé de compte titres et je renseigne ci-dessous les références bancaires de ce compte :

IBAN

Code BIC

4. DECLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR

4.1. Qualité du Souscripteur

Le Souscripteur déclare agir en l'une des qualités suivantes :

Cocher la case appropriée

Investisseur mentionné au premier alinéa de l'article L.214-150 du Code monétaire et financier

Cocher cette case suppose que :

- (a) Soit le Souscripteur réponde à la définition d'une des catégories de « client professionnel » (par nature, par la taille ou sur option) telles que présentée à la rubrique « Classification du souscripteur » en pages 7 et 8 du présent Bulletin de Souscription ;
- (b) Soit le Souscripteur est un investisseur étranger appartenant à une catégorie équivalente sur le fondement du droit du pays dans lequel est situé son siège

Investisseur dont la souscription initiale est supérieure ou égale à 100 000 euros

Investisseur dont la souscription est réalisée en son nom et pour son compte par un prestataire de service d'investissement agissant dans le cadre d'un service de gestion de portefeuille (mandat de gestion discrétionnaire)

4.2. Déclaration du Souscripteur

Le Souscripteur déclare :

- Avoir reçu et pris connaissance du prospectus et du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) de l'OPCI. Sur simple demande écrite du porteur auprès de la Société de Gestion, les derniers documents annuels et périodiques peuvent lui être adressés gratuitement dans un délai de huit (8) jours ouvrés ;
- Que les fonds utilisés pour cette ou ces souscription(s) ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.
- Avoir été averti :
 - (i) que l'OPCI est constitué sous la forme d'un fonds de placement immobilier (FPI) régi par les articles L.214-33 à L. 214-61-1, L.214-71 à L.214-84 et R.214-81 à R.214-128 du Code monétaire et financier ;
 - (ii) des risques décrits dans le prospectus et en avoir pris connaissance, apprécié et accepté les risques inhérents aux stratégies de gestion et aux règles particulières d'investissements mises en œuvre dans l'OPCI et avoir compris ces stratégies de gestion ;
 - (iii) que le taux effectif de la commission de souscription acquise à l'OPCI est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.aplusfinance.com) ;
 - (iv) que l'ordre de souscription est irrévocable et ne peut faire l'objet d'une modification ni d'une annulation ;

- S'engager à déclarer à la société de gestion si, compte tenu de la présente souscription, sa participation dans l'OPCI (y compris les parts déjà détenues) franchit à la hausse le seuil de 10% ou le seuil de 20% ;
- Agir pour compte propre ;
- Avoir pris connaissance et accepter que la Société de Gestion se réserve le droit de refuser toute souscription en cas de doute sur l'origine des fonds, dans le cadre de son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et/ou sur les critères d'éligibilité de l'investisseur.
- Etre établi ou avoir son siège social en France et s'engager à communiquer son statut FATCA à la Société de Gestion lors de la souscription dans l'OPCI et s'engager à cet égard à lui fournir toute information ou attestation qui lui serait nécessaire dans le cadre de cette réglementation. Il s'engage à notifier tout changement de circonstances (i.e. changement impactant son statut FATCA) dans un délai de 30 jours à compter de la survenance de ce changement et à communiquer les éléments de documentation appropriés.

Dans le cadre de cette réglementation FATCA, le Souscripteur personne morale, ainsi que dans certains cas les personnes en détenant le contrôle, pourront faire l'objet d'une déclaration de leurs informations relatives à leurs investissements traités comme des Comptes financiers pour les besoins de la réglementation FATCA à l'administration fiscale française s'ils sont considérés comme «U.S. Person» au sens de FATCA.

4.3. Engagement du Souscripteur

Chaque Souscripteur devra, à première demande de la Société de Gestion :

- lui fournir tous formulaires, documents et autres informations relatifs à son statut que la Société de Gestion peut raisonnablement lui demander afin qu'elle puisse satisfaire elle-même à ses obligations au titre de toute autre loi, réglementation ou système d'échange d'informations ;
- lui fournir à tout moment tous les documents et informations raisonnablement demandés par celle-ci au titre des procédures mises en place par elle pour s'assurer du respect de la législation et la réglementation qui lui sont applicables relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme provenant notamment du trafic des stupéfiants ou de l'activité d'organisations criminelles.

5. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

En cochant cette case, je(nous) reconnais(sons) avoir pris connaissance de la Politique de Confidentialité de la Société de Gestion A Plus Finance accessible à l'adresse <https://www.aplusfinance.com> et relative au traitement de mes(nos) données à caractère personnel, et déclare(déclarons) en accepter les termes.

En particulier, je(nous) reconnais(sons) que mes(nos) données personnelles recueillies via le présent Dossier de souscription et les informations techniques et financières concernant mon(notre) compte souscripteur sont nécessaires à ladite souscription, à la tenue et au fonctionnement du compte souscripteur, et qu'elles peuvent être utilisées par la Société de Gestion ou transmises à des tiers dans les termes et pour les seules finalités développées dans la Politique de Confidentialité, et pour la durée strictement nécessaire à la réalisation de ces finalités. Ces finalités comprennent, entre autres :

- l'ouverture et la tenue de votre compte souscripteur,
- la gestion, l'administration et la distribution de fonds d'investissement, y compris tous les services auxiliaires liés à ces activités,
- le traitement des demandes de souscription, de conversion et de rachat au sein des fonds d'investissement, ainsi que la gestion de la relation en cours concernant les avoirs détenus dans ces fonds d'investissement,
- le respect des obligations légales ou réglementaires de la Société de Gestion et/ou des fonds d'investissement concernés,
- le développement de la relation d'affaires avec la Société de Gestion,
- l'amélioration de l'organisation commerciale interne et des activités opérationnelles de la Société de Gestion,
- la réalisation d'études de marché et la proposition d'offres personnalisées,
- la défense des droits de la Société de Gestion et/ou des fonds d'investissement concernés dans le cadre d'actions en justice, d'enquêtes ou de procédures similaires

Je(nous) reconnais(sons) en outre disposer, conformément à la loi n°78/17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (dit « RGPD »), d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de mes(nos) données, ainsi que d'un droit à la limitation du traitement, un droit d'opposition au traitement et du droit à la portabilité de mes(nos) données. Je(nous) dispose(disposons) également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

A Plus Finance - 2 rue Dufrenoy - 75116 Paris - E-mail : middleoffice@aplusfinance.com

Fait à _____, le _____

En quatre (4) exemplaires originaux, dont un (1) destiné au Souscripteur et un (1) destiné au Dépositaire.

**Signature(s) du ou des souscripteur(s), précédée de la mention manuscrite
« Bon pour souscription des parts de l'OPCI SILVER GENERATION »**